

Avis défavorable au projet d'implantation d'une usine de saumon au Verdon-sur-Mer

À l'attention des commissaires enquêteurs.

Enquête publique relative au projet d'implantation d'une usine d'élevage de saumons

Objet : Avis défavorable au projet

Madame, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En ma qualité d'adjointe au Maire du Verdon-sur-Mer, je tiens à vous faire part de mon opposition résolue au projet d'implantation d'une usine d'élevage de saumon porté par Pure Salmon. Je suis architecte HMONP et urbaniste. J'étais en charge de l'urbanisme jusqu'au 30 décembre 2025.

Cette position s'appuie sur une connaissance approfondie du territoire, de ses enjeux et sur une analyse rigoureuse du dossier.

1. Un positionnement politique clair et réitéré

Contrairement à ce que laisse entendre la presse et certains discours, tous les élus de la commune ne sont pas favorables à ce projet. J'ai personnellement voté à deux reprises de manière défavorable :

- **Une première fois contre la modification du PLU**, rédigée par un cabinet d'urbanisme rémunéré par le Grand Port, ce qui pose déjà largement la question sur l'indépendance de cette procédure. Lors de la consultation, c'est ce cabinet qui a répondu aux questions des habitants au nom de la mairie.
- **Une seconde fois en émettant un avis défavorable sur le permis de construire.**

À chaque vote, nous étions deux élues à nous opposer au projet. Il est essentiel que cette réalité soit consignée : le conseil municipal n'est pas unanimement favorable, et cette enquête publique doit refléter la diversité des positions au sein même de l'assemblée délibérante.

2. Interrogations sur la neutralité de l'enquête publique

Je me suis déplacée en mairie le lundi 29 décembre 2025 afin de rencontrer un commissaire enquêteur. Je pensais qu'il était présent pour collecter les avis des citoyens et des élus. Or, j'ai constaté avec inquiétude qu'il semblait davantage présent pour répondre aux questions

et, dans son discours, tentait clairement de rassurer les personnes quant à la fiabilité du projet.

Cette posture me pose un problème déontologique majeur. Ma compréhension du rôle des commissaires enquêteurs est qu'ils doivent rester totalement neutres, ni pour ni contre le projet, afin de garantir l'impartialité de l'enquête. L'attitude observée s'apparente davantage à celle d'un promoteur du projet qu'à celle d'un enquêteur indépendant. Je demande que cette observation soit prise en compte dans l'appréciation de la régularité de cette enquête publique.

3. Des pressions sur les élus qui s'opposent au projet

Le 30 décembre 2025, soit **le lendemain de ma visite en mairie pour rencontrer le commissaire enquêteur**, le Maire Jacques Bidalun me faisait parvenir une lettre dans ma boîte aux lettres m'informant du **retrait de ma délégation d'adjointe et des indemnités qui y sont liées**.

Cette lettre ne comporte **aucun motif stipulé** et le Maire ne m'a pas appelée, ni avant ni après cet envoi, pour m'expliquer cette décision brutale.

Le timing de cette mesure est plus qu'éloquent : je perds ma délégation d'adjointe à l'urbanisme au lendemain de ma participation à l'enquête publique en tant qu'élue opposée au projet. Cette sanction politique intervient en pleine enquête publique, alors même que mon rôle d'élue est précisément de porter un regard critique sur les projets d'urbanisme affectant notre commune.

Cette situation pose des questions démocratiques graves :

- Un élu peut-il exercer librement son mandat et exprimer ses désaccords sans être sanctionné ?
- Cette révocation constitue-t-elle une tentative d'intimidation envers ceux qui s'opposent au projet ?
- Quel message cela envoie-t-il aux citoyens et aux autres élus qui souhaiteraient exprimer leurs réserves ?

Je tiens à préciser que malgré cette pression, je maintiens intégralement mon opposition à ce projet et mon devoir de porter la voix des Verdonnais qui le refusent. Ma légitimité d'élue municipale demeure entière, délégation ou non.

4. Le mythe des 250 emplois : l'unique argument qui ne tient pas

L'annonce de 250 emplois constitue l'**UNIQUE argument positif** avancé en faveur de ce projet pour le territoire. Or, lors de ma rencontre avec le commissaire enquêteur, j'ai spécifiquement interrogé ce chiffre. Il m'a **lui-même confirmé que des précisions devaient impérativement être demandées à Pure Salmon** sur ce point.

Toute comparaison est rendue extrêmement difficile car **Pure Salmon nous propose d'être les cobayes d'un projet totalement expérimental**. Aucune installation de cette ampleur et

de ce type n'existe ailleurs pour valider les prévisions annoncées. Comment accepter un tel pari sur l'avenir de notre commune ?

5. Emplois annoncés versus réalité du territoire

Même si les 250 emplois étaient avérés, se pose la question de leur compatibilité avec la réalité du Verdon-sur-Mer. **Notre commune ne dispose que de peu de foncier disponible** pour accueillir de nouvelles populations. Le commissaire enquêteur m'a d'ailleurs répondu que des solutions étaient à l'étude pour mettre en place des trains afin que la main-d'œuvre puisse venir chaque jour du sud Médoc.

Cette réponse est en totale contradiction avec l'argument du Maire, Jacques Bidalun, qui pense pouvoir "sauver l'école" grâce à ce projet. **Comment sauver l'école avec des gens qui viennent travailler à la journée, qui mangent à l'usine et repartent le soir ?**

Par ailleurs, **l'argument des emplois pourvus localement est un leurre**. Les artisans et commerçants existants ont déjà beaucoup de mal à recruter. Où Pure Salmon trouvera-t-il cette main-d'œuvre locale introuvable ? Le problème de désertification des zones rurales est complexe et ne touche pas que le Verdon. **Croire qu'une solution miraculeuse existe est totalement inconscient et dangereux pour notre territoire et ses habitants.**

6. Ma mission d'élue : l'intérêt général avant les intérêts privés

En tant qu'adjointe au Maire, **ma mission est de développer des projets qui servent l'intérêt général et non des intérêts privés, qui plus est majoritairement étrangers** en l'occurrence. Pure Salmon est une entreprise dont le capital et les bénéfices ne resteront pas sur le territoire.

Je dois poser les questions essentielles que tout élu responsable doit se poser :

- **Comment va-t-on quantifier les impacts négatifs en termes de qualité de vie** pour les habitants actuels ?
- **Comment mesurer la perte d'emplois ?**
- **Comment évaluer la dégradation de l'image d'une commune qui vit aujourd'hui du tourisme**, de la qualité de son environnement et de son cadre de vie préservé ?

Ces impacts difficilement quantifiables seront pourtant bien réels et durables.

7. Un projet expérimental aux risques sanitaires et environnementaux

Pure Salmon nous propose un projet expérimental d'aquaculture intensive en circuit fermé, sans référence comparable en Europe. Les risques sont multiples et insuffisamment évalués :

- Risques importants sur les ressources en eau
- **Risques sanitaires** liés à la densité d'élevage et à la gestion des maladies
- **Risques de pollution** malgré les promesses de circuits fermés (que se passe-t-il en cas de dysfonctionnement ?)
- **Risques olfactifs et visuels** pour une commune touristique

- **Consommation énergétique** massive dans un contexte de transition écologique
- **Fragilité économique** d'un modèle industriel expérimental financé par des capitaux étrangers

Il est avéré que Pure Salmon ne dispose pas, pour ce volume de production, de l'expertise revendiquée. Il s'agira pour cette raison d'un saut dans l'inconnu et donc d'une prise de risque totalement insensée sur les plans économique, social, sanitaire et environnemental.

8. Des avis défavorables unanimes des instances compétentes

Le dossier est vivement contesté par l'ensemble des instances techniques et environnementales compétentes :

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a émis un avis défavorable à l'unanimité sur le projet, le jugeant totalement incompatible avec la préservation de la ressource en eau.

L'expertise du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), datée de février 2025, a mis en évidence des incertitudes majeures, non levées à l'heure actuelle, porteuses d'effets indésirables sur la ressource en eau souterraine, en particulier sur les nappes plus profondes.

Ces incertitudes ont également été soulignées par **l'autorité environnementale (MRAe - Mission Régionale d'Autorité environnementale)**. Ces réserves devraient suffire à remettre en cause le projet dans sa compatibilité avec le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Le Parc Naturel Marin (PNM) a également émis des critiques et réserves appuyées sur ce projet.

Le projet s'avère non compatible avec les objectifs du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Médoc Atlantique, lequel préconise au contraire la valorisation et la préservation de l'identité médoquine, des ressources naturelles et patrimoniales du territoire médocain, telles que les ressources en eau, les zones humides, les milieux aquatiques, la biodiversité.

Comment accepter un projet unanimement rejeté par les instances scientifiques et environnementales compétentes ?

9. Un dossier opaque et imprécis

Le dossier présenté est très opaque et imprécis sur bien des points essentiels. Il tente de légitimer un projet d'élevage intensif qui n'est sûrement pas à la hauteur des grands enjeux actuels, qu'ils soient environnementaux, énergétiques, climatiques et éthiques.

Les incertitudes non levées concernant les impacts sur les nappes phréatiques, l'absence de garanties techniques sur un projet expérimental de cette ampleur, et le flou sur les véritables retombées économiques locales démontrent l'insuffisance du dossier présenté à l'enquête publique.

10. Impacts environnementaux sur l'estuaire de la Gironde et la ressource en eau

L'estuaire de la Gironde est une zone écologique d'exception, nurserie pour de nombreuses espèces marines. L'implantation d'une telle installation, même en circuit dit "fermé", présente des risques pour la qualité des eaux et la biodiversité. Les rejets, les incidents potentiels, l'artificialisation des sols et les nuisances lumineuses menacent cet équilibre fragile.

11. Incompatibilité avec la vocation touristique du Verdon

Le Verdon-sur-Mer est une station balnéaire prisée pour son cadre naturel, ses plages, son port de plaisance et sa qualité de vie. L'installation d'une usine industrielle de cette envergure est en totale contradiction avec cette identité. Les touristes viennent chercher ici authenticité et nature, pas des infrastructures industrielles.

La dégradation de l'image de la commune aura des répercussions économiques directes sur l'hôtellerie, la restauration, les commerces et tous les emplois liés au tourisme, secteur économique majeur et pérenne de notre territoire.

12. Un modèle d'aquaculture intensive non durable

Nous avons toutes les raisons de nous inquiéter de la croissance de l'aquaculture intensive, laquelle nécessite toujours plus d'aliments. Il faut le dire et le redire : **nourrir l'aquaculture, telle que prônée par Pure Salmon, entraîne des impacts sociaux et environnementaux majeurs.**

L'aquaculture intensive repose sur l'utilisation massive de farines et huiles de poisson issues de la pêche minotière, aggravant la pression sur les ressources halieutiques mondiales. Ce modèle productiviste pose fondamentalement la question de la durabilité de cette activité et de son rôle réel dans la sécurité alimentaire.

C'est un projet d'un autre temps, agressif sur bien des plans : environnemental, énergétique, climatique et éthique. Un projet qui va à contre-courant des transitions nécessaires et qui suscite des critiques et réserves appuyées de la part :

- Des CLE des SAGE
- Du BRGM
- Du Parc Naturel Marin
- De la MRAe (autorité environnementale)
- Des collectivités locales
- Des associations environnementales
- Des citoyens

Cette unanimité dans l'opposition des instances compétentes devrait suffire à remettre en cause ce projet.

Conclusion

Pour l'ensemble de ces raisons, fondées sur une connaissance intime du territoire, sur mes responsabilités d'élue locale, et **sur les avis défavorables unanimes des instances scientifiques et environnementales compétentes (CLE, BRGM, MRAe, PNM), je demande le rejet pur et simple de ce projet.**

Je demande également que soient prises en compte mes observations sur la conduite de cette enquête publique, notamment concernant la posture du commissaire enquêteur rencontré le 29 décembre 2025, ainsi que les pressions politiques exercées à mon encontre le lendemain de cette visite.

Le développement économique du Verdon-sur-Mer doit se faire dans le respect de son identité, de ses habitants, de son environnement et de ses activités existantes. Un projet expérimental porté par des capitaux étrangers, aux bénéfices incertains et aux risques avérés, unanimement rejeté par les experts, incompatible avec le SAGE et le SCoT, ne correspond en rien à l'intérêt général de notre commune.

Lorsque les instances scientifiques (BRGM), les autorités environnementales (MRAe), les commissions locales de l'eau (CLE), le Parc Naturel Marin, les schémas d'aménagement du territoire (SAGE, SCoT), les collectivités locales, les associations environnementales et les citoyens convergent tous vers un avis défavorable, il est du devoir des décideurs publics d'écouter cette unanimité.



Adèle Coste Poineau

Adjointe au maire de la commune du Verdon-sur-Mer

Date de dépôt de l'avis : 17 janvier 2026